



www.clairvaux-les-lacs.com

Procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 07 octobre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire,
Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAAPT, Marine PIAULY, Marie-Louise RENAUX, Mrs Christian MINO, Jérôme RIDET, conseillers.

Absents excusés : Dominique TAURINES (procuration à Christian MINO)

Absents non excusés : Denis BARIOD, Guy VUILLEMOT

Quorum (mini 8 présents) : ok

Mme le Maire ouvre la séance à 19h05

Mme Marine PIAULY n'est pas arrivée

Désignation du secrétaire de séance : Eliane KAAPT

Approbation du compte-rendu du 08 septembre 2022 ;

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAAPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	12		

1. FINANCES

1.1. Dissolution des budgets location et bois au 31/12/2022 et intégration dans le budget principal au 01/01/2023 ;

La commune regroupe à ce jour 7 budgets : 3 en M14 : principal, bois et location et 3 en M49 : eau, chaufferie et plage plus le budget lotissement qui sera supprimé lorsque l'opération sera totalement terminée.

Il est proposé, pour une meilleure lecture, de regrouper les 3 budgets en M14 car le budget bois a très peu d'opérations et le budget location n'a pas été utilisé comme prévu (normalement il ne devait concerner que les opérations liées aux locations des locaux pour lesquels la commune a fait des emprunts de réhabilitation ce qui n'est pas le cas). De plus des opérations soumises à TVA sont déjà présentes dans le budget principal et le budget location il n'y aura qu'un code service à créer pour le bois qui est lui assujéti.

On rappelle qu'au 01/01/2023 la norme comptable sera la M57.

Arrivée de Mme Marine PIAULY.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		

CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13		

1.2. DM budget eau :

Les travaux de réseaux pour la place du chêne ont été budgétés au chapitre 23, les travaux devant être terminés avant la fin de l'année les mandats sont émis au chapitre 21, il convient donc de prendre une DM pour les 130.180€ prévus. Le conseil ayant validé la maîtrise d'œuvre par le Sidec des travaux de réseaux suite aux travaux d'enfouissements, il convient de prendre dans le disponible du chapitre 23 la somme de 15.000€ pour cette maîtrise d'œuvre. Soit DM de 145.180€ du chapitre 23 au 21.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13		

1.3. Tarif de l'eau au 01/11/2022 :

Les tarifs de l'eau n'ont pas évolué, pour l'abonnement depuis 2008 et du m3 depuis 2016, il convient de décider si une augmentation doit être envisagée sachant que des travaux sont nécessaires (et en cours) et que le Département et l'Agence de l'Eau ne suivent plus les communes dans leurs investissements à priori en attente du transfert de la compétence en 2026 et des tarifs trop bas constatés dans beaucoup de communes.

A ce jour le tarif du m3 pour l'eau est à 1.45€ (jusqu'à 1000m3 par an), celui de l'assainissement à 1.76€ TTC, l'abonnement annuel pour l'eau est de 30€ et celui de l'assainissement à 99.70€ TTC. Les tarifs du Syndicat des Eaux du Petit Lac sont de 132€ TTC pour l'abonnement et 1.55€ TTC du m3.

Le conseil a demandé lors du dernier conseil à avoir plusieurs simulations avant de se prononcer, ces éléments ont été transmis avec la convocation à ce conseil.

Si le conseil n'est globalement pas favorable à une augmentation des tarifs en raison du contexte déjà difficile pour les citoyens, une hausse des tarifs est cependant nécessaire pour maintenir l'équilibre du budget eau. Une hausse importante des tarifs est à prévoir si la compétence est transférée en 2026 comme annoncé.

Il est proposé d'augmenter le tarif abonnement annuel de 10€ soit 40€ et le tarif du m3 (<1000m3) de 0.05€ soit 1.50€.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13		

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Demande de subvention pour l'aménagement VRD place du chêne et Oratoire :

Le conseil a validé, délibération 2021-098, le choix du Sidec comme maître d'œuvre pour les travaux de VRD place du chêne. Les travaux devant être réalisés au printemps 2023 il convient de délibérer pour

pouvoir présenter les dossiers de demande de subvention relatifs à cette opération. Les travaux sont estimés à 258.870€ TTC (subventions demandées : l'Agence de l'Eau, DETR, Amendes de Police et espérées à 80%).

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13		

2.2. Suivi travaux :

M Jacques BAILLY prend la parole :

Place du chêne et oratoire :

Poursuite des travaux dans les délais.

Travaux de voirie et parkings :

Parking rue Neuve terminés. Parking salle des fêtes en cours et prévoir encore un mois de travaux. Suivront le surfacage rue Beauregard puis parking vers la Raillette et trottoirs rue St Roch.

Rue Croix d'Avin :

Devrait débuter le 24/10. Puis goudronnage rue Beauregard.

Effacements :

Champ d'Augeon presque terminés. Gine/Tronchet devraient débuter d'ici une semaine et travaux pour 2.5 mois.

Jérôme Ridet demande pourquoi on n'a pas fait le parking rue Neuve en enrobé pour éviter les pollutions en cas de fuite d'hydrocarbures. L'Agence de l'Eau, entre autres, préconise fortement de ne pas imperméabiliser les sols et si possible de les désimpermeabiliser, en plus le coût est moindre en concassé.

Vestiaires foot :

Une réunion à eu lieu hier soir avec Juralacs, les 3 communes du club et TEC.

M Dalloz, VP à TEC et Mme Arnal, DGS, ont clairement exposé que la communauté de communes n'avait pas pris la compétence sports mais qu'il fallait bien comprendre que même s'ils l'avaient prise les charges et investissements liés continueraient d'être supportés par les communes en raison des mécanismes de transfert de compétences et des attributions de compensation et qu'il ne fallait pas imaginer que cela changerait quoi que ce soit pour les crédits alloués pour ces dossiers. Ils ont confirmé également que TEC aiderait Clairvaux (raisonnablement) via un fond de concours pour le dossier des vestiaires s'il est lancé.

Sur Clairvaux le terrain est aux normes mais les vestiaires trop vétustes, la commune devrait investir entre 700.000€ et 1.000.000€ (selon le dimensionnement).

Sur Orgelet les vestiaires sont ok mais le terrain pas aux normes, la commune devrait investir plus de 300.000€.

Sur Pont de Poitte le terrain a été remis en état, les vestiaires aussi par des bénévoles des associations.

Les élus ont insisté sur le fait qu'il est difficile (et de plus en plus) pour les communes de respecter les normes exigées par la fédération qui par ailleurs n'aide pas (ou si peu) financièrement. Les temps changent aussi, le foot n'a plus la même place qu'il y a 30 ans et les communes doivent aussi répondre

aux besoins grandissants des autres associations qui se sont développées. Pour toutes les communes les charges liées au foot (entretien, tonte, éclairage...) sont de plus en plus importantes en raison de la hausse des coûts ce qui est de plus en plus difficile à supporter et à justifier.

Les 3 communes ont confirmé qu'elles souhaitent faire en sorte que le club puisse avoir des infrastructures correctes pour pouvoir bien fonctionner et qu'elles étaient prêtes à envisager des solutions de mutualisation si besoin.

Juralacs comprend la situation et va aider la commune de Clairvaux pour redéfinir un projet de vestiaires moins ambitieux, ainsi si ce projet reste dans une enveloppe de 500.000€ à 600.000€ et que l'on peut obtenir 50% de subventions plus le fonds de concours de TEC le dossier pourrait être lancé (attention toutefois au contexte économique qui pourrait conduire les communes à stopper tout investissement...). Le club va également libérer et nettoyer les vestiaires en Vallière pour décembre mais pourra continuer d'utiliser le stade dans ses conditions actuelles d'entretien.

Orgelet et Clairvaux ont demandé au club d'être plus vigilant sur l'entretien des locaux et des abords et de s'investir plus dans l'entretien courant.

Tableau de l'église :

L'intervention a eu lieu de lundi à ce matin. Le tableau est raccroché. Il est en bon état de conservation avec quelques traces de moisissures. Une seconde phase de restauration/nettoyage peut-être envisagée mais ce sera plus en terme « d'esthétique », il n'y a aucune urgence. Un rapport complet nous sera transmis sous peu.

Jérôme RIDET annonce que le Crédit Agricole a accordé une aide de 1500€ sur ce dossier.

2.2.1. Validation de l'APD maison des associations :

La présentation de l'APD prévue le 21/09 a été reportée au 06/10. Il était prévu au budget 2022 un total de 312.200€ TTC pour ce dossier, à ce jour on en est à 430.848 TTC de travaux et 106.076€ de maîtrise d'œuvre, architecte, contrôles etc ... soit au total 536.924€ TTC (+224.724€ pour le même projet).

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13		

3. URBANISME

3.1. Dossiers d'urbanisme en cours :

Mme Stéphanie BAUDIER prend la parole :

Déposés depuis le dernier conseil :

Permis de construire :

- Néant

Déclaration préalable :

- Isolation extérieure rue Croix d'Avin
- Création d'un balcon route d'Hautecour
- Photovoltaïque rue de Bériat
- Changement de tuiles rue Neuve
- Rénovation et modification toiture rue de la gare
- Modification toiture et façade route de Lons

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Demande d'achat d'une parcelle agricole communale ;

Lecture est faite du courrier d'un agriculteur qui demande à acheter la parcelle ZD34 de 2ha369 qu'il loue à la commune. Il propose un prix de 3600€ soit 0.1519€ du m², cette parcelle est actuellement louée en bail rural.

Le conseil n'est pas favorable à la vente de ses terrains agricoles sans motif précis, si on accède à une demande il sera difficile de justifier ensuite le refus aux autres demandeurs.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile		X		MOREL-BAILLY Hélène		X	
BAILLY Jacques		X		PIAULY Marine		X	
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise			X
BAUDIER Stéphanie		X		RIDET Jérôme			X
BIOLAND Sophie		X		SONNET Quentin		X	
CLOSCAVET Marie-Claire			X	TAURINES Dominique		X	
KAUPT Eliane		X		VUILLEMOT Guy			
MINO Christian		X		TOTAL	0	10	3

4.2. Délibération pour classement commune touristique ;

La commune a été classée commune touristique en 2008 puis station touristique le 27/04/2011. Le classement en commune touristique est valable 5 ans mais tant que la commune est station touristique (valable 12 ans) le classement n'a pas à être redemandé. Le classement en station touristique est donc valable jusqu'en avril 2023 et afin d'obtenir son renouvellement la commune doit d'abord redemander le classement en commune touristique et pour ce faire il convient de délibérer.

La demande de classement en commune touristique est assez simple et la commune dispose des conditions nécessaires. Par contre pour le classement en « station » le dossier de demande et les conditions d'obtention sont beaucoup plus importantes (mais il permet la perception de la TADE entre 40.000€ et 70.000€ selon les années et la majoration de la rémunération des élus) et nécessite une véritable stratégie touristique qui doit être portée par les élus. Ce classement nécessite également que l'Office du tourisme soit classé en catégorie I ce qui n'est pas le cas à ce jour puisqu'il vient d'être classé en catégorie II (ce qui ok pour notre classement en « commune »). Normalement l'Office du Tourisme doit travailler sur son classement en catégorie I mais il faut savoir que ceci l'oblige à se dimensionner en conséquence et que cela a un coût ...

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13		

4.3. Annonce des augmentations de tarif pour l'électricité – Mesures à prendre - Motion demandée par l'AMJ ;

- Dans le cadre de notre marché groupé d'électricité on nous demande de prévoir d'augmenter de 3.4

fois le coût pour le budget 2023 ceci entraîne une augmentation de plus de 150.000€, à cela il faut ajouter les augmentations sur les carburants et tous les matériaux, la révision à la hausse de certains contrats (exemple Sofaxis nous annonce + 25%), la hausse du point d'indice de cette année (plus de 50.000€ par an) etc

On rappelle que les recettes de la commune (fiscalité et dotations) sont stagnantes depuis plusieurs années.

A ce jour aucune annonce de l'Etat ne nous permet de compter sur une compensation de ces augmentations.... Seul point rassurant : toutes les collectivités sont dans le même cas (sauf que nous étions déjà un peu fragiles...)

-Mesures à prendre : Extinction de l'éclairage public, réduction des illuminations, baisse et meilleur contrôle du chauffage, fermeture de la salle des fêtes en hiver (pas cet hiver)....

-Motion proposée par l'AMJ pour la survie du territoire demandant le rétablissement pour toutes les communes des tarifs réglementés pour l'énergie, la remise à plat des critères et de l'indexation de la DGF, l'arrêt de la suppression de la CVAE, l'inclusion de toutes les collectivités dans les mesures de compensation de la loi des finances 2023. Le conseil délibère sur cette motion :

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13		

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.1. Convention pour la police intercommunale ;

Le conseil a validé (délibération 2021-103 du 14/10/2021) à 10 voix pour, 3 contres et 2 abstentions la création d'un service de police intercommunale.

Au budget 2022 il a été positionné une dépense de 6000€ sachant que nous n'avions pas de montant précis et qu'il avait été dit que ce service serait gratuit au départ tant que l'effectif ne serait pas au complet soit 3 personnes. Ainsi TEC nous soumet pour approbation une convention prévoyant une participation annuelle de 10.000€ mais de 5000€ pour 2022 puisque le 3^{ème} agent n'a été recruté qu'en milieu d'année.

Pour la saison 2023 on ne reprendra pas de vigile pour la plage (coût 8000€) mais la police intercommunale y passera régulièrement ce qui permettra d'optimiser les coûts.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis				RENAUX Marie-Louise		X	
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme		X	
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire		X		TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	10	3	0

6. QUESTIONS DIVERSES

Jérôme RIDET demande si dans les travaux de voirie de la place du Chêne il est prévu un marquage pour éviter que des véhicules stationnent devant les garages qui sont juste avant la boulangerie Vannet.

Il est prévu pour l'instant de mieux identifier les places où le stationnement (minute) est possible. Si des marquages au sol s'avèrent nécessaires en plus ce sera facile à faire.

Marie-Louise RENAUX demande si des réunions de quartiers (secteur Vallière) ont bien eu lieu et pourquoi les jeux ont été enlevés.

Oui c'est la commission voirie qui était présente. Les habitants ont fait remonter plusieurs problèmes :

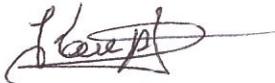
- D'incivilité et de sécurité. Pour la vitesse des véhicules, la commune va mettre en place (avec l'aide du département) un dispositif provisoire de chicanes pendant 2 mois et faire du marquage au sol pour réduire la voirie et délimiter des « trottoirs ». Un dispositif sera remis en place pour que les véhicules ne puissent plus emprunter le sentier piéton.
- Changement de trajet du bus scolaire. La commune n'est pas concernée par le transport scolaire mais Mme Amrane se rapprochera du Sivos pour avoir des explications.
- Jeux dans l'espace public. Les jeux ont été enlevés car trop vétustes et dangereux (aucun entretien n'a été fait depuis des années sur ces jeux...). Mme Amrane travaille avec les services techniques pour voir ce qu'il est possible de faire à moindre coût (petit terrain de pétanque, marelle...).

M Jacques BAILLY expose qu'il est à nouveau alerté par l'agent de l'ONF qui suit notre forêt communale du mauvais entretien du parcours d'accrobranche (arbres et site abîmés, déchets laissés pendant et après la saison...) et ce malgré les demandes faites par l'ONF et la commune depuis plusieurs années. Le responsable de cette activité est en train de louer la parcelle voisine pour y déplacer son activité. Ainsi il est proposé de dénoncer la convention en cours. Le conseil valide cette proposition.

Mme le Maire lève la séance à 21h25

Prochain conseil prévu le jeudi 10 novembre 2022

Le secrétaire



Le maire

